

Annexe 2

à la convention cadre de partenariat pour les activités du Bureau Alsace à Bruxelles 2015/2017

ANNEE 2015

Subventions de l'APA-S 2015 : 420 841 € réparti de la manière suivante

<i>Région Alsace</i>	154 200 €
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	77 114 €
<i>Département du Bas-Rhin</i>	68 544 €
<i>Département du Haut-Rhin</i>	71 400 €
<i>Mulhouse Alsace Agglomération</i>	17 346 €
<i>Chambre de Commerce et d'Industrie de région Alsace</i>	14 000 €
<i>Communauté d'Agglomération de Colmar</i>	7 396 €
<i>Chambre de Métiers d'Alsace</i>	5 841 €
<i>Chambre d'Agriculture de région Alsace</i>	5 000 €
TOTAL	420 841 €

A titre indicatif, l'octroi des subventions ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit des partenaires financeurs.

Ces participations annuelles seront versées selon les modalités propres à chaque partenaire telles que mentionnées à l'article 4.

Cette aide financière est destinée à permettre au Bureau Alsace d'atteindre les objectifs qu'il se propose de réaliser, à son initiative et sous sa responsabilité.